

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.MEUNIER donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (1) :

Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Madame Evelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Demande de subvention au titre du contrat de ruralité - Étude de l'organisation de la circulation, des stationnements et des aménagements de sécurité dans le centre-bourg d'Angles-sur-l'Anglin

Le conseil municipal d'Angles-sur-l'Anglin a décidé de procéder à l'étude de l'organisation de la circulation, des stationnements et des aménagements de sécurité dans son centre-bourg dont les objectifs principaux sont d'améliorer l'accueil des visiteurs et de sécuriser les accès.

Le bureau doit maintenant se prononcer sur le soutien qu'il désire apporter à l'opération de la commune d'Angles-sur-l'Anglin ainsi que sur les modalités de financement de cette opération.

* * * * *

VU la circulaire du 23 juin 2016 du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales,

VU le contrat de ruralité 2017-2020 de Grand Châtellerault signé le 30 juin 2017,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDÉRANT l'intérêt majeur pour le territoire communautaire et ses communes de pouvoir solliciter les crédits de l'État affectés aux opérations en faveur de la ruralité, dans un souci d'une offre de qualité à toute la population,

CONSIDÉRANT le contrat de ruralité et en particulier la fiche page 10 de l'annexe concernant le projet de la commune d'Angles-sur-l'Anglin et correspondant à l'axe 2 « la revitalisation des centres-bourgs, à travers l'habitat, le patrimoine, les activités, les espaces publics ».

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 mars 2018

n°1

page 2/2

- de soutenir le dossier « Étude de l'organisation de la circulation, des stationnements et des aménagements de sécurité dans le centre-bourg » de la commune d'Angles-sur-l'Anglin.
- d'approuver le plan de financement suivant : coût total 20 234 euros HT

Contrat de ruralité	6 250
Autofinancement communal	14 584
Total des recettes	20 834

Prestations intellectuelles	20 834
Total des dépenses	20 834

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 21/03/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER